

## Puis je etre remboursé??

Par **bistouflai**, le **01/08/2008** à **10:26**

Bjr,

J'ai acheté un VTT dans un magasin de sport (Go quelque chose pour ne pas le citer) et depuis je n'ai que des problèmes avec. Je l'avais déjà ramené une première fois, mais les problèmes (mécaniques) ont continué.

Je l'ai ramené une seconde fois et on m'a dit qu'il s'agissait de défaut au niveau des systèmes de freinage. Les pièces doivent être changées, mais j'attends depuis plus de 3 semaines....Depuis, pas de nouvelles et tjrs pas de vélo. Que puis je faire?Merci

Par **alasoop**, le **01/08/2008** à **15:59**

bonjour,

il semble ici, que le commerçant affiche clairement son intention et ses capacités de réparer votre VTT.

dans ce cas, il ne vous reste plus qu'à attendre qu'il vous le restitue en parfait état de marche. n'hésitez pas à lui demander un petit avoir sur un autre article... il ne refusera sans doute pas.

mais pour faire court à votre question, dans la situation que vous décrivez,

même si les distinctions sont fines, usage prévisible, état relatif aux consentements, bonne foi présumée... il est clair qu'il n'a pas à vous rembourser d'office.

(surtout que nombre de clauses pénales doivent être inscritent (en petit) dans votre contrat de vente...)

@+  not found or type unknown